

Intervention des secrétaires académiques

**Hélios Privat
(Versailles)**



Des décisions, sur les moyens, totalement inacceptables

Par opposition au calme apparent de ces dernières semaines les appels à la grève dans les établissements de l'académie de Versailles ont tendance à se multiplier. Une mobilisation qui peut apparaître tardive mais qui traduit en fait l'état d'esprit d'un monde scolaire déstabilisé par l'absence de réponse sur les problèmes qui nous préoccupent le plus, la violence, l'exclusion ou les inégalités scolaires ; le manque de lisibilité de nos fonctions ; l'insuffisance de moyens adaptés aux exigences que l'on nous impose.

Petit à petit la grogne se transforme en lassitude. Au nom de nos collègues versaillais je dois vous faire savoir que non seulement nous souhaitons pouvoir exercer notre métier dans de meilleures conditions, nous voulons aussi pouvoir bien le faire.

Les personnels de direction sont inquiets :

- à Versailles le Recteur nous réunit pour nous demander de relayer des informations afin de rassurer « le terrain » du bien fondé des décisions gouvernementales, pour nous demander de geler à hauteur de 50 % le contingent de HSE qui nous avait été octroyé, et de réduire globalement de 1 % notre DGH

de 2003-2004. Seule une réaction vigoureuse de notre syndicat a permis de mettre un frein à cette volonté de remettre en cause les moyens attribués aux EPLE mais jusqu'à quand ?

- la décentralisation se présente à nous masquée : elle nous inquiète, une clarification nous paraît urgente et passe nécessairement par une redéfinition des missions de l'École ;
- quant à la réforme des retraites elle pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Nous craignons non seulement qu'elle contribue à diminuer le niveau de vie des futurs retraités mais aussi ses conséquences sur les liens de solidarité entre les générations ;

- aux dernières nouvelles, on nous signale que certains syndicats d'enseignants envisageraient de ne pas assurer des surveillances d'examen ; une position commune des personnels de direction, sur ce point, semble devoir être étudiée.

La panne du dialogue social que je signalais ici même lors de notre dernier CSN nous laisse une impression de véritable gâchis.

Nos collègues sont des fonctionnaires responsables, soucieux de maintenir un service public d'éducation de qualité, attachés aux valeurs premières de notre République. Nous ne voulons à aucun prix être conduits à céder devant des subtilités qui nous échappent, des intérêts économiques qui aggravent les inégalités ou des calculs politiques contraires à nos engagements.

Toutefois si nous voulons que les personnels de direction se mobilisent, notre syndicat n'échappera pas à une réflexion sur les modalités

d'entrée dans l'action et particulièrement de la possibilité réelle de se mettre en grève effective. Nous comprenons et partageons les difficultés auxquelles le monde éducatif est confronté. Mais nous souhaitons qu'à tous les niveaux de responsabilité souffle un véritable esprit démocratique, une concertation fondée sur le respect de tous les partenaires : pour cela il faudrait se souvenir et mettre en application cette phrase de Montesquieu « Quand on veut aider les autres il ne faut pas être au dessus d'eux, il faut être au milieu d'eux ».

**Guy Savelon
(Lille)**



La gouvernance et ses contradictions

Inquiétude et indignation, voici en deux mots ce que ressentent les personnels de direction de l'académie de Lille. Chez nous comme ailleurs, les COP, les assistantes sociales, les personnels TOS et les enseignants sont mobilisés. Nous avons tout à redouter des effets de la nouvelle décentralisation. La balkanisation de notre système éducatif est en marche. Les grèves reconductibles se multiplient. La manifestation organisée hier à Lille pour la sauvegarde de nos retraites a eu une ampleur extraordinaire. Ce profond malaise touche aussi les personnels de direc-

tion qui, dans ce contexte, assurent leurs missions au mieux, dans des conditions de plus en plus difficiles. Il est aujourd'hui impossible d'imaginer comment va se terminer l'année scolaire.

Dans cette crise, nous venons de connaître quelques belles illustrations de la gouvernance.

La semaine dernière, on nous annonçait que les assistants d'éducation seraient moins nombreux que prévu dans nos établissements, une part non négligeable d'entre eux devant prendre en charge des élèves handicapés. Quand on aime l'école, on doit aussi savoir compter ! Très prochainement, nous rencontrerons inévitablement des problèmes pour obtenir l'accord de nos conseils d'administration afin de pouvoir procéder au recrutement de ces personnels.

Dans la précipitation les services académiques ont décidé de changer les règles concernant l'affectation en seconde. Celle-ci était déconcentrée depuis de nombreuses années dans des commissions siégeant dans les CIO sous le contrôle des inspecteurs d'académie. Cette pratique présentant aujourd'hui quelques risques, une parade de dernière minute vient d'être trouvée par notre hiérarchie : tous nos élèves de troisième seront affectés par informatique. Pour être admis dans certaines sections de seconde, les notes seront prises en compte, en étant pondérées par des coefficients encore inconnus à ce jour. Ce système risque d'engendrer des disparités fortes entre certains lycées. Nous ignorons à ce jour quand nous serons en mesure de présenter ce nouveau dispositif aux élèves et à leurs parents.

Enfin, alors qu'un débat s'ouvrait à nouveau sur le port du voile à l'École, une note rectoriale nous invitait à pavoiser nos établissements pour célébrer la Libération et rendre hommage à Jeanne d'Arc. Nous nous demandons ce que nous devons prévoir pour le 15 août !

Ces exemples illustrent parfaitement les incohérences entre l'exigence d'amélioration de la qualité du service public rendu aux usagers et la réalité de sa mise en œuvre, exigence rappelée par Luc Ferry dans son petit livre, une exigence que nous pouvons partager, mais une exigence corsetée par la rigueur. Comment des engagements publics de qualité pourraient-ils aller de pair avec l'austérité ? Est-ce que ce sera en ne remplaçant qu'un fonctionnaire sur deux ?

Une hiérarchie qui s'en tient à la lettre plus qu'à l'esprit

D'autres sujets nous préoccupent. Dans notre académie, trois collègues ont été mutés lors du dernier mouvement sur des postes qu'ils n'avaient pas demandés. Deux d'entre eux avaient pourtant obtenu un avis favorable du Recteur pour rester sur leur poste. Combien serons-nous dans l'avenir à connaître le même sort ? Deviendrons-nous les derniers pions de l'Éducation nationale ? Ceci doit nous servir pour que, désormais, lorsque nous développerons une stratégie syndicale, nous pensions à éviter les dégâts collatéraux. Dans un accord, il faudra toujours envisager l'hypothèse que notre hiérarchie s'en tienne à la lettre plutôt qu'à l'esprit ! La clause de mobilité appliquée de cette manière est inacceptable. Pourquoi cette rigidité ? Nous imaginons aisément la réponse. Faisons tout pour parvenir à obtenir rapidement un certain nombre d'engagements et d'assouplissements : ramener le nombre de postes obligatoires de cinq à quatre, faire en sorte que la mobilité fonctionnelle soit prise en compte au même titre que la mobilité géographique, demander des garanties sur un âge limite au delà duquel

cette clause ne s'appliquera plus.

Ce dernier point risque hélas de prendre de plus en plus d'importance. Ce prolongement de notre carrière, nous pouvions le redouter depuis le sommet de Barcelone. Nombreux sont les collègues qui devront poursuivre leur activité au delà de 60 ans sous peine de voir leur pension gravement amputée. Alors que le CFA a quasiment disparu et que la CPA est remise en cause, il va falloir qu'ensemble nous imaginions un autre déroulement de carrière. Dans l'académie de Lille la crise économique rejaillit sur le plan démographique. Ceci entraînera à brève échéance le déclassement d'un grand nombre d'établissements sans que nous sachions ce que deviendront l'article L15 du code des pensions et la clause de fatigabilité.

Dans ce contexte, il va falloir exploiter au mieux notre « Livre blanc » et le fait que nous ne bénéficions pas de l'ARTT pour parvenir à faire prendre en compte la spécificité de notre travail. En quoi notre métier est-il moins pénible que celui de commissaire de police ? Pourquoi un certain nombre d'années effectuées en tant que personnel de direction ne pourraient-elles pas apporter une année en plus dans le cadre d'un compte épargne temps ou pour le décompte de notre retraite ? Ceci vaudrait sans doute mieux que l'octroi d'hypothétiques journées de congé supplémentaires, un leurre risquant de nous mettre en porte à faux et de nous apporter plus de difficultés que de satisfactions.

Dans un contexte difficile, notre syndicat aura une grande responsabilité. Parce que nous sommes des personnels d'encadrement nous avons un devoir de vigilance. Il nous appartient d'affirmer fermement à quel prix nous pouvons exercer sereinement nos missions.

La pente est forte, mais la route semble aujourd'hui moins droite que prévu, à nous de savoir faire prendre les virages !

Georges Maglica (Dijon)



Nos revendications... à la manière de...

« Il faut bien avouer » comme écrivait le ministre de l'éducation nationale ou « autant le dire », ou bien encore « ayons l'honnêteté de le dire », ou mieux « il faut avoir le courage de le dire », et même « et pour le dire autrement », « il faut le reconnaître » car « il est clair en effet » que je n'avais pas l'intention d'intervenir ce jour au CSN.

Mais, comme j'ai eu le loisir de lire le chapitre II intitulé « les racines du mal » à ne pas confondre avec Charles Baudelaire – on se demande d'ailleurs comment les racines ont pu pousser après les fleurs – de la page 41 à la page 60 d'un ouvrage intitulé « lettre à tous ceux qui aiment l'école », je me suis dit que vu l'importance des problèmes scolaires et des enjeux idéologiques si bien révélés non pas tant par le discours que par le style... il n'était peut-être pas inutile d'insister sur les textes émanant des personnels de direction de notre académie, non sans avoir rappelé que nous avons décidé d'un ferme appel à la grève, hier, 13 mai et que nos secrétaires départementaux ont pu recueillir les intentions de dizaines de collègues qui s'associent au mouvement.

« Il faut le regarder en face » je cite toujours le ministre et « encore là, n'ayons pas peur des mots », aussi bien le nouveau classement des établissements dans un contexte de baisse démographique, que l'application de la règle statutaire de mobilité, constituent autant de problèmes majeurs, « reconnaissons-le », « redisons le simple-

ment », « il faut le dire clairement »... vous avez compris que je cite toujours le...

Notre proposition de classement tenant compte pour partie de critères objectifs, pour partie d'une BI personnalisée liée à la mobilité, a le mérite en faisant d'une pierre trois coups de répondre à ces trois préoccupations ou « pour le dire autrement », « doit, me semble-t-il », résoudre ces trois difficultés.

« l'individualisme, je m'empresse de le préciser » je cite toujours... touche aussi les personnels de direction et en bons individualistes qu'ils sont, ils réclament à grands cris leur droit à RTT.

Puisque, « on peut le constater », « il va de soi » que le volume de travail des personnels de direction dépasse largement les 1 600 heures annuelles (on évoque un forfait de 1 800 heures), leur droit à RTT s'exerce, en principe, à hauteur de 22 jours par an. L'AGA de Dijon propose donc que ces 22 jours de congé soient récupérés soit en cours d'année scolaire là où c'est possible, soit à l'issue d'une période de 9 ans (mobilité), soit en fin de carrière (en ces temps de retraite de plus en plus tardive, ce peut être intéressant) soit sous forme de compensation financière (capital versé ou points de bonification pour la retraite) – en ces temps de baisse des taux de remplacement de 8 points, ce ne serait pas négligeable.

« Osons l'avouer » je cite toujours « n'ayons là non plus pas peur de le dire » et, ensuite « gardons le bien à l'esprit », la dernière solution recueille la faveur du plus grand nombre de nos collègues.

« Mais il faut bien le dire », et, qui plus est « il faut le regarder en face », l'AGA de Dijon n'a pas traité que les problèmes de carrière. Elle s'est également intéressée à la pédagogie.

Elle propose aux volontaires de se lancer dans l'expérimentation d'un conseil scientifique dont elle précise les attributions. Mais, là aussi « avouons le franchement », « ayons le courage de le dire », les bourguignons préférèrent la dénomination

« conseil pédagogique ». Du reste, certains collègues l'ont déjà intégré à leur projet triennal. Mais si la 1^{re} partie du texte, « chacun doit l'admettre », ne fait pas difficulté, la 2^e partie qui vise à transformer le conseil pédagogique en commission des ressources humaines fait l'objet de discussions. Nous avons proposé d'ouvrir cette discussion à l'ensemble des adhérents.

« Il va de soi » comme dirait... que la question de l'alternance en LP, fut au cœur de nos débats. « Regardons les choses en face », l'éducation nationale n'a jamais su répondre à la problématique qui se doit de concilier le principe du collège unique et la réalité de l'hétérogénéité des élèves. Encore une fois, « il faut le reconnaître » chaque tentative pour résoudre ce problème n'a abouti qu'à créer des structures de relégation – où se retrouve de façon immuable le même public en difficulté appartenant en quasi-totalité, quelles que soient les époques, aux mêmes couches sociales et l'ouverture sur le monde professionnel, « chacun doit enfin l'admettre », proposée à ce public là s'est toujours faite au détriment des acquisitions d'un socle commun, jamais défini, « disons-le autrement » pour une faible remotivation de quelques guerres, ce sont les fondamentaux du collège unique qui ont été sacrifiés.

Nous proposons une réflexion sur le pourquoi de la difficulté scolaire et comportementale d'enfants issus de couches populaires défavorisées et une définition de ce qui pourrait être un bloc commun ou un faisceau commun de savoirs, de compétences qui permettrait d'organiser l'alternance en LP mais aussi les autres parcours individualisés ou diversifiés en son sein.

« Il est clair en effet » que tous ces thèmes sont au cœur des préoccupations majeures du moment ou « pour le dire autrement » traversent aussi bien la ques-

tion de la direction de l'établissement secondaire que l'ensemble de la question scolaire.

« Voilà du reste pourquoi », je me suis résolu à intervenir « il ne s'agit nullement » d'ironiser sur le style de tel ou tel ministre bien que « on doit cependant le constater », le style c'est l'homme... loin d'ironiser, donc « loin de là en effet », « il va de soi cependant » que par-delà le ton badin, nous proposons des réponses sérieuses à des questions graves.

« Il est donc nécessaire et sans doute possible » de trouver un consensus autour de ces propositions. Et, à l'issue de ce CSN, « on pourrait dire que », « disons-le », l'ensemble des personnels de direction répondant à des problèmes corporatifs, apportera également des réponses démocratiques et républicaines à la question scolaire.

Mais, « on ne saurait mieux dire », « gardons nous donc » d'un lyrisme excessif, car « de ce point de vue, avouons-le » et « redisons le simplement » puis « gardons le à l'esprit »... au départ, « avouons le franchement » je n'avais pas l'intention d'intervenir ce jour au CSN. Mais, parce que je n'aime pas l'idée d'une école à deux vitesses, moi aussi, j'ai décidé de vous adresser cette modeste lettre à vous qui aimez l'école.

**Jean Fallier
(Bordeaux)**



**Mission
d'expérimentation
sur l'autonomie**

L'académie de Bordeaux à nouveau s'est faite remarquer en préfigurant de manière massive le mouvement social actuel bien avant les congés de Pâques.

Si dès le début les thèmes étaient ceux d'aujourd'hui, s'y ajoutaient et s'y ajoutent encore des éléments locaux qui étaient de nature à préfigurer et amplifier le vaste mouvement social que nous connaissons.

Mission confiée au recteur de Bordeaux sur les assistants d'éducation, mais aussi rumeurs d'expérimentation quant à de « nouveaux conseils d'administration », une préparation de rentrée qui reste encore largement un happening permanent, un mode de gestion depuis quelques années basé sur une fausse concertation. Le mouvement bordelais qui dure encore a été long et dur. De nombreux gros internats ont été fermés durant des semaines. La sécurité n'a pas pu toujours être assurée. Certains de nos collègues ont été outragés, menacés.

Au-delà des circonstances locales nous analysons la situation actuelle comme un recul politique et social sans précédent.

La retraite à 60 ans, vieille revendication populaire, acquis social majeur, est aujourd'hui menacée. Comment entendre un discours qui n'envisage que la baisse des pensions et l'allongement de la durée de cotisation comme unique solution au maintien du système de retraite ?

Comment ne pas voir dans la baisse par surprise du remboursement de 600 médicaments une atteinte grave et significative à cet autre acquis social fondamental qu'est la sécurité sociale ?

Comment ne pas penser que ce gouvernement veut faire supporter au seul travail le poids de réformes qui lui sont au fond dictées par « le nouvel ordre mondial » ?

Comment croire que l'Éducation reste une priorité alors que de nombreux crédits sont en baisse, qu'on envisage des non remplacements drastiques d'enseignants, que de la bouche même du ministre, le nombre des assistants d'éducation ne compensera pas les suppressions de MI-SE alors qu'on prétend au contraire

accroître la sécurité dans les lycées et collèges ?

Comment malgré les apaisements, croire au bien fondé d'une décentralisation si mal engagée, sans réelle concertation, sans que les missions soient précisées, sans qu'on explique ce que le service public (mais est-ce une notion toujours d'actualité) a à y gagner ?

Est-il bien nécessaire pour réorganiser et améliorer la réalisation des missions, de décentraliser aussi les personnels ? À l'évidence l'équilibre établi en 1983 entre l'État et les collectivités locales est aujourd'hui rompu sans qu'un nouvel équilibre soit discernable.

Comment ne pas imaginer là une atteinte à la République elle-même dont on sait depuis Montesquieu qu'elle repose sur l'équilibre et la séparation des pouvoirs ? L'académie de Bordeaux réaffirme la nécessité d'une fonction publique d'État à l'abri des aléas électoraux et garante des principes et des règles nationales sans lesquels il ne saurait y avoir de démocratie et d'équité.

Comment croire au discours sur l'autonomie - que nous souhaitons pourtant - alors que les dotations des établissements ne permettent au mieux que d'assurer le minimum vital ? Cette autonomie sans moyen, qui ne dégage pas de vraies marges de manœuvre n'est à l'évidence qu'un leurre.

Comment faire confiance à un pouvoir qui pratique la fausse concertation, qui procède par ballons d'essais, écrans de fumée et coups de théâtre ?

Dans de telles conditions, l'académie de Bordeaux se déclare solidaire des personnels du secteur public et du secteur privé et exige une réforme des retraites qui repose sur une répartition équitable de la richesse nationale et non sur le seul travail ; que l'Éducation Nationale redevenue à nouveau une priorité nationale ; que les projets de décentralisation fassent l'objet d'une réelle concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Jean Vergès (Montpellier)



Des établissements en grève depuis le 3 avril

La situation dans l'académie de Montpellier est particulièrement difficile : le climat actuel est explosif, c'est depuis le 3 avril que nos établissements sont le théâtre de mouvements de grève divers, grèves reconductibles, grèves tournantes, actions de blocage etc. Du 3 au 20 avril, date de notre départ en vacances, tous les établissements à des degrés divers ont été paralysés. A partir du 6 mai, le mouvement a repris sans discontinuer jusqu'à la grève d'hier qui a été massivement suivie, tant dans les établissements que dans les manifestations. Le nombre de jours de grève de certains personnels, TOS en particulier, est énorme et sans précédent depuis 1968.

Dans ce contexte, le SNPDEN a réuni très tôt un CSA extraordinaire, a fait connaître les analyses transmises par voie de SA/SD, a rencontré les parlementaires, et nous avons donné le mot d'ordre, dans l'attente des décisions du CSN, de différer pour un temps l'envoi des états nominatifs de grévistes.

Les collègues attendent beaucoup du CSN d'aujourd'hui. Ils considèrent que dans le contexte actuel, face à un gouvernement qui nie et méprise la représentation syndicale, qui depuis un an ne répond à aucune de nos demandes et noie systématiquement le poisson, le SNPDEN ne peut pas rester inactif et limiter son action à des communiqués de presse, à la participation aux manifestations ou à des déclarations, si pertinentes qu'elles soient.

Face aux menaces actuelles et face à l'attitude du gouvernement à notre égard,

il faut que le CSN définisse clairement nos positions et propose aux collègues des actions concrètes qui soient nationales, plutôt que de laisser chaque académie gérer localement une situation de crise majeure qui demande une réponse globale. Je ne pense pas que les pistes d'action que notre secrétaire général a listées tout à l'heure correspondent à ce que l'on souhaite vraiment.

Cette demande d'action se justifie d'autant plus que, si l'on examine les avancées obtenues depuis le dernier congrès de Nantes par rapport à toutes nos motions, on est en droit de se dire que rien n'ayant bougé en un an, on pourrait presque faire l'économie du prochain congrès de Toulon ! Cela aurait au moins le mérite de renflouer nos caisses !

Mais l'heure n'est pas à la plaisanterie, la situation actuelle nous impose de réagir fermement et de façon lisible par tous. Il en va, je crois, non seulement de la crédibilité mais également de la survie de notre organisation.

André Lot (Nantes)



Faut-il envisager un report de la rentrée ?

Les personnels de direction de l'académie de Nantes sont très inquiets face aux projets en cours : sur les assistants d'éducation, Nantes semble en retard. Des questions essentielles restent posées. Quand les recruterons nous ? Sur quels critères ? – sur la décentralisation : dans une académie où la concurrence privé/public est une donnée incontournable quelle carte scolaire ? – sur les retraites : une forte mobilisation des personnels enseignants et non enseignants perturbe le

fonctionnement normal des établissements et les personnels de direction font face en première ligne pour assurer la sécurité.

Dans ces conditions et devant la difficulté à assurer la rentrée dans de bonnes conditions le bureau académique est prêt à envisager un report de la date de reprise des cours.

Jean Philippe Decroux (Caen)



Un rassemblement fort devant le rectorat de Caen

La semaine passée, l'académie de Caen était dans l'action sur les conditions d'exercice du métier. Alors que nous ne reprenions le travail que le lundi, le mercredi 7 mai, 100 personnels de direction étaient rassemblés devant le rectorat. Ce rassemblement était largement médiatisé, en particulier par la télévision régionale.

La problématique présentée et largement comprise par l'opinion, était développée en trois points :

- nos conditions d'exercice du métier ne sont pas acceptables : déficit de collaborateurs, matériels obsolètes, hiérarchie tatillonne, structures lourdes. Nous voulons avoir le temps de diriger et de piloter nos établissements. Nous voulons aussi poser la question de notre RTT.
- l'exaspération des personnels de direction est aggravée par l'abandon de fait de la priorité à l'éducation nationale qui s'exprime en particulier par des retraits de postes d'enseignement et d'éducation et par l'absence de dialogue social (difficultés nouvelles, tensions dans les établissements).
- cela se double d'inquiétudes concernant les condi-

tions dans lesquelles se profile la décentralisation : risque d'éloignement de divers personnels des établissements, risque de démantèlement du service public d'éducation.

Sans doute faudrait-il ajouter la gestion des retraites désormais, mais cette approche globale nous semble adaptée à la situation d'aujourd'hui en montrant notre spécificité au sein du mouvement général.

La formation initiale des personnels de direction. Lors de l'AGA de Caen, de nombreux collègues ont manifesté le désir que le SNPDEN aille plus loin dans la réflexion sur notre formation. Ceci au-delà d'un simple mandat syndical : le système de doublette. L'académie de Caen propose un recensement national des contenus, une réflexion et des propositions enfin sur notre formation. Pourquoi pas des assises académiques sur le thème, puis des assises nationales ?

Alain Burleraux (Créteil)



Décentralisation et retraites : avoir des positions claires et lisibles

J'ai relu mon intervention au CSN de novembre 2002 parue dans le n° 104 de *Direction* et je constate aujourd'hui que nous n'avons pas avancé dans la clarification. Nous soutenons des mouvements dans l'éducation nationale, ou dans le pays, sur la base parfois « d'une solidarité » avec d'autres syndicats ou catégories de personnels. Nous ne savons pas suffisamment où sont nos lignes d'action propres.

Sur la décentralisation : il nous faudrait une définition

claire de nos positions. La dévolution aux régions des TOS, ce n'est pas la dévolution aux régions des COP ou des AS. Qu'en pensent nos collègues personnels de direction ?

Sur les TOS, ils sont, soit favorables, soit indifférents. On ne trouve pas grand monde pour dire que le transfert des TOS aux régions serait un démantèlement du service public et une privatisation rampante.

En revanche, le problème des COP inquiète beaucoup. Qui va remplir les missions qu'ils accomplissent ? Il y a peut-être là une marge de négociation, maintenir les COP à l'éducation nationale et si possible dans nos établissements, sous notre autorité.

Sur ces questions, l'approximation et l'amalgame règnent dans les salles des profs.

Le SNES a publié un tract racontant la journée (épouvantable bien sûr) d'un élève dans un lycée où rien ne fonctionne, de la surveillance à la cantine et au chauffage, car tout est privatisé. On atteint là le comble de la mauvaise foi, quand on sait ce qu'il en est des contrats déjà en place dans les établissements et le jugement positif porté sur les contrats METP de la région Île de France pour lesquels nous cherchons aujourd'hui des solutions adaptées de prolongation.

Sur les retraites, je n'ai toujours pas repéré la position du SNPDEN, spécifique aux personnels de direction, elle ne semble pas lisible.

Sommes-nous prêts à négocier ? Si oui, quoi ?

Pour l'académie de Créteil, le point qui doit être l'axe prioritaire, ce sont les six derniers mois.

Toute la construction, patiente et acharnée du statut, s'écroule si on retire cette clé de voûte.

Je l'ai déjà dit : changer la base de calcul, c'est s'attaquer directement à la fonction publique d'encadrement (et à la haute fonction publique) dont les carrières, par nature, commencent tardivement et comportent encore des promotions en fin de carrière.

S'il y a une augmentation de la durée de carrière, tous les fonctionnaires la subiront, s'il faut y ajouter la remise en cause des 6 mois, c'est la double peine pour les personnels de direction.

Il faut que nous ayons ces débats.

Il faut que nous sortions de ce CSN avec des positions claires et lisibles pour notre ministre, pour notre fédération, pour nos adhérents qui payent des cotisations au syndicat pour qu'il défende aussi, voire surtout, les intérêts des personnels de direction.

Dominique Bedel (Rennes)



Être reconnu pour ce que nous sommes

Le conflit qui se généralise aujourd'hui, l'académie de Rennes l'a connu dès septembre 2002. Conflit avec son recteur autour de la nécessaire prise en compte de notre parole, concernant la dégradation de nos conditions de travail. Le conflit a culminé avec deux AGA les 12 février et 12 mars réunissant en intersyndicale SNP-DEN-SGEN, 60 collègues (soit 43 % des établissements représentés par 1 ou 2 personnels de direction). Nous y avons rappelé au recteur que nous étions des experts du système et que sa politique académique ne se ferait pas sans nous.

Nous n'étions pas la rue, nous n'étions que la ruelle mais elle s'est transformée en impasse pour le recteur. Au bout de celle-ci, il s'est entendu demander par son ministre, après remous médiatiques, d'engager rapidement la réflexion de ses services sur la qualité du service rendu aux établissements et à leurs personnels de direction.

La prochaine échéance est pour nous une réflexion, au CSA du 21 mai, puis en AGA pour nous positionner clairement sur la réforme des retraites et sur la décentralisation afin que nous soyons reconnus pour ce que nous sommes ni plus ni moins par les collectivités territoriales de rattachement.

L'académie de Rennes n'est pas a priori opposée à toute expérimentation à partir du moment où elle respecte le protocole, qu'elle est concertée et va dans le sens de l'amélioration réelle et constatée du service public d'éducation nationale.

Yves Ehrmann (Strasbourg)



Une décentralisation au service du citoyen

La décentralisation : dans l'académie, nous travaillons sur des propositions – émises en novembre 2002 – par le conseil régional d'Alsace. Lors de l'AGA nous avons défini une position académique, en partant du principe que la décentralisation en tant que modernisation du service public de l'éducation nationale au service du citoyen n'était pas à rejeter d'emblée. Il me semble que la position du syndicat s'est durcie et on met surtout en avant le transfert des personnels inacceptable en soi. Il me semble que nous devrions recentrer sur les missions et définir les conditions acceptables syndicalement à leur décentralisation dans le respect de la responsabilité partagée entre l'état et les collectivités territoriales qui a été définie dans le décret du 30 août 1985 et dans les lois organiques de 2003.

Les assistants d'éducation : le texte qui prévoit le recrutement des assistants d'éducation par les EPLE est sorti. Ce texte prévoit que le chef d'établissement est l'employeur des assistants d'éducation de son établissement et pour les collègues des postes implantés dans les écoles primaires du secteur. L'académie de Strasbourg demande une intervention auprès du ministère pour dire notre refus d'être employeur de personnels qui ne sont pas dans nos établissements. Comme ce sont des contrats de droit public, les instances déconcentrées du ministère, rectorat ou inspection académique, peuvent être les employeurs, c'est le cas pour les surveillants actuellement.

Notre emploi du temps est déjà largement surchargé pour ne pas alourdir nos conditions d'exercice du métier avec une responsabilité qui ne concerne pas l'EPL.

Daniel Marchand (Limoges)



La rentrée en lycée professionnel

L'académie de Limoges a été caractérisée cette année par une formidable ponction sur les LP, ponction qui va se traduire par de très grandes difficultés pour nos collègues pour assurer la rentrée. Sachez par exemple que les textes sur les PPCP ne sont pas respectés en termes de dotations horaires.

L'académie de Limoges rejoint par ailleurs une autre académie en ce qui concerne l'ARTT, et la demande de trouver plusieurs solutions, compensation financière comprise et souhaite vivement que cet ARTT soit mis en route rapidement et le compte épargne

temps précisé dans sa mise en œuvre.

Pour ce qui est des assistants d'éducation, l'académie de Limoges rejoint celle de Nantes. Le rectorat ne nous a pour l'instant pas donné les précisions nécessaires au recrutement et la rentrée approche.

Il est bien évident que nous sommes aussi très inquiets des conséquences, pour notre métier, de la décentralisation. Des mouvements de grève reconductibles se mettent en place chez les personnels de l'académie.

C'est pourquoi l'académie de Limoges souhaite que le BN étudie toutes les modalités d'action possibles, notamment la fermeture des établissements, concernant les personnels de direction.

Visite ministérielle

M. le Ministre de l'éducation nationale sera dans l'académie de Limoges le vendredi 16 mai. Dans un premier temps nous avons entendu dire qu'il se rendrait dans un établissement privé, l'EATP d'Egletons. Ce sera le cas dans l'après-midi mais M^{me} la Rectrice nous a invités à une réunion avec M. le Ministre vendredi 16 mai au matin au collège d'Ussel sur le thème « alternance au collège et revalorisation de l'enseignement professionnel ». Au vu de la situation, le bureau académique du SNPDEN a décidé de demander aux syndiqués de boycotter cette réunion et adressé une lettre à M^{me} la Rectrice. Lundi 12 mai vers 17 h 45, soit une heure et demie environ après réception par le rectorat de la lettre, un conseiller du ministre appelait notre SA pour lui dire les problèmes que posait notre demande de boycott et nous proposer de rencontrer le Ministre. Notre SA a pris acte de la proposition.

Après réflexion et diverses consultations le bureau académique a décidé de ne pas se rendre à cette invitation, maintient la demande de boycott et fera un communiqué de presse.

« Madame la Rectrice,
J'ai l'honneur de vous

informer de la décision du bureau académique du SNPDEN d'appeler ses adhérents à ne pas se rendre à l'invitation que vous avez adressée aux chefs d'établissement à l'occasion de la venue de M. le Ministre à Ussel le vendredi 16 mai 2003. Depuis des mois, notre organisation réclame en vain une concertation avec M. le Ministre sur les thèmes qui nous préoccupent au plus haut point : décentralisation, moyens alloués à l'enseignement, ARTT et conditions de travail des personnels de direction, maintien d'un système équitable de retraites. Quel que soit l'intérêt que nous portons aux thèmes annoncés de la réunion d'Ussel, nous ne pensons pas que ce cadre offre les meilleures conditions d'un vrai dialogue. Soyez assurée... »

Marie Ange Henry (Paris)



A Paris une clarification nécessaire

L'académie de Paris a changé de direction : un nouveau recteur, un nouveau directeur et une grande partie de l'équipe renouvelée. Le discours, lui aussi, change.

Le recteur parle de « classes homogènes » en collège alors que le ministre parle toujours de collège unique, le recteur pense que le périphérique peut n'être plus « aussi hermétique ».

Alors de nouveau, les établissements de la petite couronne des académies de Créteil et Versailles vont-ils envoyer sur Paris leurs meilleurs élèves ?

A Paris, nous sommes demandeurs d'une clarifica-

tion des règles sur la laïcité et nous disons que le législateur doit prendre ses responsabilités sans ouvrir un débat dans la nation. La laïcité n'est pas négociable elle s'applique : la loi a été votée en 1905. Il est insupportable de laisser aux chefs d'établissement le soin d'appliquer une espèce de « droit local ». Paris est une académie dans laquelle la montée des communautarismes, les manipulations de toutes sortes sont visibles et vécues dans les établissements. Nous attendons du CSN qu'il produise un texte dans ce sens.

Allain Chaumulon (Aix-Marseille)



Avance à visage masqué

Les adhérents de l'académie sont inquiets, indignés sur trois points au moins : la décentralisation nouvelle qui conduit certains à imaginer d'être à terme le seul représentant de l'État dans l'EPLE, je n'insisterai pas sur les conséquences prévisibles pour le fonctionnement des établissements ; les pensions et les conséquences sur la gestion des promotions.

Sur les deux points c'est au-delà des mesures annoncées la méthode employée par le gouvernement qui a soulevé l'indignation (avance à visage masqué).

Enfin il faut dire un mot sur la laïcité et le danger de la montée du communautarisme dont on peut craindre qu'à terme il ne se traduise par des affrontements entre élèves, entre les « français-français » et les autres.

Notre syndicat s'honorera de produire un texte fort et clair sur ce sujet.

Gérard Ramillien (Clermont-Ferrand)



Internat et maillage du territoire

Les collègues se sont inquiétés des conditions de la décentralisation de plusieurs catégories de personnels de l'éducation nationale. Depuis lors, plusieurs établissements se sont mis en grève illimitée ou reconductible - grève particulièrement suivie par les MI-SE - cela pose aux chefs d'établissement, en particulier à ceux qui ont des internats, beaucoup de problèmes, coincés qu'ils sont entre la pression de l'administration et des parents d'élèves, pour la continuité du service public et la nécessité d'assurer la sécurité des personnes qui les conduit à fermer les internats...

Par ailleurs, plusieurs questions se sont posées sur le classement des établissements en particulier au niveau des collèges. La présence d'internats souvent de très faible effectif qui ouvrent ou ferment sans qu'on ait l'impression qu'il y ait une vraie réflexion sur le maillage du territoire - engendrant des modifications de classement et souvent des injustices même si elles sont légales.

Au niveau du mouvement qui a été très limité dans notre académie, beaucoup de mécontentements. Pour la suite du mouvement des chefs d'établissement et celui des adjoints il n'y aura guère d'amélioration à attendre puisque 16 postes sur 18 restés vacants sont bloqués par le recteur.

Pour ce qui concerne la publicité du mouvement : nous avons appliqué les consignes nationales, d'information aux seuls intéressés. Cela engendre beaucoup de mécontente-

ments et de frustration d'autant que nos concurrents et l'administration elle-même ne respectent pas ce devoir de réserve, qu'on nous reproche dans nos propres rangs.

**Jean Pierre Octavia
(Guyane)**



Décentralisation et déconcentration

Je ne vois pas aujourd'hui qui oserait s'opposer aux principes mêmes de la décentralisation politique et de son corollaire administratif qu'est la déconcentration des services de l'État.

Il ne faut pas perdre de vue que les projets actuels sont de nature à corriger quelques dysfonctionnements observés dans la pratique de 20 années de décentralisation en France.

Malheureusement, nous ne pouvons que regretter l'absence de concertation avec les personnels concernés et leurs représentants syndicaux, de même que la pratique des échanges indirects (cf. lettre flash du ministère), car les assises des libertés locales n'ont pu avoir cette vocation.

De plus, il me semble que les autorités nationales, avec tous les atouts en main pour mener leur réforme dans la durée nécessaire, mise à part l'échéance électorale régionale de 2004, sont fermement décidées à faire aboutir leur approfondissement de la décentralisation.

Ainsi, ne conviendrait-il pas à notre tour, vu notre représentativité confirmée aux dernières élections professionnelles, de prendre une attitude plus constructive à cette réflexion sous l'angle de la déconcentration administrative jusqu'aux EPLE, proposée par notre ministre, par le biais du renforcement

de l'autonomie pédagogique, administrative et financière de nos EPLE ?

Actuellement, les COP, les médecins scolaires, les infirmières scolaires et les assistantes sociales, sont des personnels d'État mis à disposition des EPLE, comme aides ou conseillers techniques du chef d'établissement et en aucun cas sous l'autorité hiérarchique de celui-ci.

Par ailleurs, les personnels TOS qui sont sous notre autorité hiérarchique, ne sont pas opérationnels en permanence, alors que nombre d'établissements ont recours à d'autres contrats type CES ou CEC pour suppléer ou compléter leur service.

Sans remettre en cause la présence de tous ces personnels, ni le service qu'ils nous apportent en établissement, qui sont d'ailleurs reconnus par tous comme insuffisants, je crois que nous devons garder pour objectif d'améliorer l'existant, aussi bien dans le fonctionnement de nos EPLE que dans notre rôle de personnel de direction.

Ainsi, n'est-il pas logique que la collectivité régionale, qui a entre autres la charge du développement économique, de la formation professionnelle, de l'information et de l'orientation des jeunes, n'ait pas les moyens humains nécessaires pour mener sa politique ?

Dans le même temps, est-il encore logique que les conseillers d'orientation psychologue (COP), qui ont pour mission de s'occuper de l'information et de l'orientation des collégiens ou des lycéens, comme de leurs bilans psychologiques, restent des personnels d'État complètement indépendants des chefs d'établissement ?

Dans les textes de la décentralisation initiale, la collectivité départementale qui a entre autres la charge de la politique de prévention médicale (les soins restant du domaine de l'État) et la politique d'action sociale (partagée avec l'État), ainsi que la politique du livre et de la lecture publique en grande partie rurale, ne

pourrait-elle pas avoir tous les outils nécessaires pour cela ?

Or, est-il normal que les médecins scolaires, les infirmières scolaires et les assistantes sociales soient des personnels qui fonctionnent librement dans nos EPLE, sans obligation de tenir compte de la politique inscrite au projet d'établissement, ni des demandes des chefs d'EPLE ?

Selon la décentralisation des années 1982, les départements et les régions ont la charge des travaux de construction, d'extension et de réparation, respectivement pour les collèges et les lycées.

Or les EPLE ont du personnel Technicien Ouvrier et de Service (TOS), dont certains œuvrent pour le service d'entretien (coursives, espaces verts, salles, etc.) et de maintenance (petites réparations) et les autres pour le service technique (laboratoires, reprographie, etc.) et l'accueil.

La mesure proposée consiste à transférer ce personnel, selon la collectivité de rattachement.

A noter qu'en Guyane, il existe un projet de fusion du département et de la région. Il est évident que le personnel technique et d'accueil doit rester présent dans chaque EPLE, ce qui n'est pas négociable.

Pour les personnels ouvriers et de service, pourquoi ne pas exiger, au nom de l'amélioration de la qualité du service de maintenance et d'entretien, qu'une réflexion soit engagée entre les collectivités concernées et les chefs d'établissement, avec un cadrage national, fruit d'une négociation entre le ministère de l'éducation nationale et le SNPDEN ?

Ceci, afin que nos EPLE ne soient pas pénalisés notamment en terme de rapidité d'intervention, ni de qualité du travail fourni, avec une recherche d'optimisation de leur service (EMOP, etc.).

Pour cela, dans le sens de l'accroissement de la déconcentration de l'État

aux EPLE et de l'amélioration du service, je vous propose la « feuille de route » suivante : que chaque EPLE ait à sa disposition un médecin, une infirmière, une assistante sociale, un COP et un certain nombre de TOS à temps plein ou à temps partagé ; que ces personnels mis à disposition des EPLE soient placés sous la double autorité hiérarchique du chef d'établissement et du président de la collectivité concernée ; que ces personnels mis à disposition des établissements reçoivent leurs missions générales du président de la collectivité concernée, pour l'application de la politique territoriale ; que ces personnels mis à disposition des établissements reçoivent chacun une lettre de mission annuelle du chef d'établissement où ils sont implantés, pour l'application du volet qui les concerne du projet d'établissement ; que ces personnels mis à disposition des établissements soient administrativement doublement évalués annuellement par le chef d'EPLE d'implantation et par le Président de la collectivité concernée.